Envoyé en préfecture le 06/05/2025
Reçu en préfecture le 06/05/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 079-200069755-20250506-A202514-AU

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A202514

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Affaires générales

OBJET : **Délégation de fonctions et de signature à Madame Sylvie COUSIN, 1ère vice-présidente en charge des Solidarités et des relations avec le CIAS dans le cadre de la Commission d'Appel d'Offres du 15 mai 2025**

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-2, L. 1411-5 II a), L. 2122-17 et L. 2122-18,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que la commission d'appel d'offres est convoquée le 7 mai 2025 pour une tenue le 15 mai 2025,

Considérant que le président de la communauté de communes assurant la présidence de la commission d'appel d'offres est empêché à cette date,

Considérant qu'il revient au président de la commission d'appel d'offres de désigner un représentant pour assurer de manière provisoire la présidence de la commission d'appel d'offres, pour la date du 15 mai 2025,

Considérant que Madame Sylvie COUSIN, 1ère vice-présidente en charge des solidarités et des relations avec le CIAS, n'est pas un membre siégeant habituellement à la commission d'appel d'offres et qu'aucun conflit d'intérêts n'est soulevé pour les sujets à l'ordre du jour,

ARRÊTE

Article 1 : En raison de l'empêchement, le 15 mai 2025, de Monsieur le président, Madame Sylvie COUSIN, 1ère vice-présidente en charge des Solidarités et des relations avec le CIAS, est désignée pour assurer les fonctions de présidente de la commission d'appel d'offres en la séance du 15 mai 2025.

En cette qualité et en application des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvie COUSIN est habilitée à signer les marchés publics pour tous secteurs confondus, qui seront examinés lors de la commission d'appel d'offres du 15 mai 2025.

Article 2 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes Mellois en Poitou est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du département des Deux Sèvres, publié en ligne et notifié à l'intéressée.

Article 3 : Ampliation adressée à :

Envoyé en préfecture le 06/05/2025
Reçu en préfecture le 06/05/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 079-200069755-20250506-A202514-AU

- Mme la trésorière,
- M. le préfet.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature : Madame Sylvie COUSIN